

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Union Locale des Syndicats Confédérés
de NANTES et de la RÉGION

Aux Travailleurs Nantais
et de la Région

Camarades,

Le **PREMIER MAI 1933** reste encore une journée de revendications ouvrières.

Trop de réformes promises, jamais réalisées, sont attendues du monde du travail, pour que ce **PREMIER MAI** soit considéré comme la Fête du Travail.

Travailleurs des Deux Sexes, en ce jour de **Premier Mai** vous manifesterez votre volonté de mieux-être.

Pour réclamer la **Semaine de 40 Heures**, qui seule peut apporter une amélioration au chômage.

Pour la défense de la loi sur les **ASSURANCES SOCIALES** toujours menacée.

Pour son amélioration en y incorporant le chômage.

Pour la diminution du coût de la vie.

Pour la réalisation du programme de revendications ouvrières de la C. G. T.

Toutes et tous vous chômez le **PREMIER MAI** et assistez en masse au **GRAND MEETING** qui aura lieu à la **Bourse du Travail** le 1^{er} MAI, à 9 heures, avec le concours assuré du **Camarade ROUSSIN**, délégué de la Confédération Générale du Travail qui traitera de la crise économique, du chômage, de ses causes et des moyens de le combattre.

L'UNION LOCALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS.

Pour le 1^{er} Mai

L'Union Locale des Syndicats Confédérés a été bien inspirée en organisant dans chaque quartier de la ville des réunions préparatoires pour le Premier Mai.

Déjà, les travailleurs des quartiers de la **Durantière** et **Croix-Bonneau**, **Pont-Rousseau**, ont été visités par les délégués de l'U. L. Ces réunions sont suivies, elles permettent des espérances ; aussi sommes-nous persuadés que les travailleurs devant la crise économique dont ils sont les victimes, sans en être les auteurs, donneront au **Premier Mai 1933**, toute l'ampleur désirable et que motivent les événements.

Chômez et tous assistez au MEETING, à 9 heures du matin, BOURSE DU TRAVAIL, qui aura lieu avec le concours du camarade ROUSSIN, délégué de la C. G. T.

Confédération Générale du Travail

Deux importantes résolutions

Contre la réaction sociale

Le Comité confédéral national,

En présence du développement du fascisme en Europe et, notamment, de son triomphe en Allemagne, où la violence des forces hitlériennes ne connaît aucun frein et exerce une véritable terreur,

Constata que le capitalisme, profitant de la crise économique mondiale dont il est le grand responsable et à laquelle il se refuse à mettre un terme, pousse de toutes ses forces à l'extension des régimes de dictature, dont il espère être le bénéficiaire.

Le Comité confédéral national assure les masses ouvrières soumises à un régime de terreur ou prêtes à défendre dans une suprême résistance les garanties péniblement acquises de la solidarité totale de la classe ouvrière française.

Il souligne que la situation internationale résultant des derniers événements appelle l'attention vigilante de toutes les organisations et de tous les pacifistes véritables.

Plus que jamais, l'effort en faveur de l'organisation internationale et la propagande en vue du désarmement général et simultané doivent être poursuivis.

La Fédération Syndicale Internationale, au cours de ses prochains travaux, devra prendre toutes dispositions pour que son action, loin d'être paralysée par les événements récents, soit, au contraire, amplifiée.

En ce qui concerne notre pays, les forces nationalistes exploitent les faits extérieurs pour leur propagande néfaste. Le capitalisme français, de son côté, s'autorise de l'exemple étranger pour pousser à la constitution d'un régime d'autorité à sa dévotion qui lui permettrait de venir à bout des forces ouvrières organisées.

Quelles que soient l'hypocrisie de ces campagnes intéressées et les formes diverses que revêt la propagande en faveur d'une dictature, la Confédération Générale du Travail les dénonce à l'opinion publique.

Elle compte que toutes les forces françaises qui se réclament de la démocratie prendront une attitude résolue en face de ces menaces et se joindront à elle pour mettre un terme aux agissements des aspirants à la dictature.

Pour sa part, la C. G. T. prend dès maintenant toutes mesures pour provoquer une réaction salutaire dans le pays en vue de la défense des libertés publiques et des conquêtes ouvrières.

Si le glissement amorcé se poursuivait et si la défaillance des forces sur lesquelles le monde ouvrier se croit en droit de compter entraînait une phase critique, la C. G. T., pour sauvegarder le cadre indispensable à tout progrès

social, s'affirme résolue à mettre en œuvre tous les moyens, y compris la grève générale, tant dans les Services Publics que dans l'industrie privée.

Pour la semaine de 40 heures

Le Comité national, rappelant les décisions confédérales prises antérieurement relativement à la réduction du temps de travail.

Confirme la position de la C. G. T. dans la revendication de la semaine de 40 heures : la prolongation, l'intensification de la crise et le chômage qu'elle entraîne en justifiant plus que jamais la nécessité.

Le Comité national constate que la mise en application des décisions prises par la conférence de janvier a répondu, en même temps, aux aspirations ouvrières, aux besoins de l'action syndicale, pour faire valoir la revendication des 40 heures auprès de l'opinion publique et combattre l'opposition qui se manifeste contre cette revendication.

Enregistrant les conclusions auxquelles ont abouti les travaux de la Conférence Internationale du Travail, malgré l'opposition unanime du patronat associée à celle de certains groupements, le Comité national souligne que de la continuité et de l'intensification de l'action ouvrière dépend la concrétisation de ces conclusions à la Conférence de juin.

Toutefois, il indique que les décisions qui pourront y être prises pour déterminer la réglementation internationale de la semaine de 40 heures resteront sans effet si les travailleurs, par leur organisation, ne peuvent les faire appliquer.

Considérant que l'action ouvrière est, plus que jamais, indispensable pour obtenir la réalisation de la semaine de 40 heures, le Comité national décide que l'action de propagande engagée sur cette revendication doit se poursuivre et s'intensifier.

A cet effet, une série de réunions de propagande sera organisée par région pour toucher l'ensemble des travailleurs et les amener à soutenir l'action confédérale.

Pour assurer le maximum de résultats à cette propagande, le Comité national demande aux Fédérations, aux Unions départementales et aux Syndicats de multiplier leurs efforts particuliers et de soutenir et de seconder l'action générale de la C. G. T.

Comme suite à cette action de propagande, le Comité national demande à l'ensemble des travailleurs de répondre à l'appel de la C. G. T. pour la cessation du travail le Premier Mai prochain, cette journée de manifestation ouvrière devant marquer la ferme volonté du monde du travail d'obtenir la réalisation de l'ensemble de ses revendications et, en particulier, de la semaine de 40 heures sans diminution du salaire.

Il invite toutes les organisations confédérées à prendre toutes dispositions en conformité de la position et des directives confédérales pour faire que le Premier Mai marque nettement la puissance syndicale ouvrière.

LES BEAUTÉS
DU FASCISME

Décatalogue

Un de mes amis, revenant de Rome où il finit un séjour de quelques semaines, me remit ces jours-ci le texte italien du **Décatalogue** que doit connaître par cœur et appliquer tout bon milicien fasciste. Ce **Décatalogue** est accompagné de la prière journalière du milicien.

Le premier commandement de ce nouveau **Décatalogue**, bien inférieur à celui de Moïse, le grand législateur, demande à tout milicien fasciste de ne pas croire à la paix perpétuelle, ce qui signifie, dans toutes les langues, qu'il doit être un guerrier et, comme tel, se préparer à la guerre. D'ailleurs, ce fait est confirmé par les articles III et V qui, l'un et l'autre, s'expriment ainsi dans le texte : « On sert la patrie en montant la garde devant un bidon de pétrole. » « Le fusil, la giberne t'ont été remis, non pour les rouiller dans l'oisiveté, mais pour la guerre. »

Ces trois articles confirment nettement un état de guerre qui est à la base de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse dans toute branche, de la morale à la technique et de l'instruction civique à l'histoire et à la géographie. La prière elle-même, adressée non plus au Christ « doux et humble de cœur », mais au Dieu des armées « jaloux et vindicatif », contient ces paroles, qui n'ont besoin d'aucun commentaire : « Dieu... nourris mon livre de ta sagesse et mon fusil de ta volonté ! Rends mon regard plus aigu et mon pied plus sûr sur tous les cols élevés et sacrés de la patrie ; sur les côtes, dans les forêts et sur le quatrième rivage qui appartient autrefois à Rome... » Si nous donnions à notre jeunesse une prière officielle pour revendiquer les anciennes limites de la Gaule et que, dans toutes les nations d'Europe, on adressât de semblables suppliques à Dieu, le feu ne tarderait point à flamber aux quatre coins du continent !

Les autres points du **Décatalogue** expriment des vérités essentielles pour maintenir cette politique et cette atmosphère de guerre. Ainsi, le huitième point affirme que « la discipline est le soleil des armées et que, sans elle, on n'a pas de soldats, mais confusion et défaite ». D'autre part, il est affirmé que le volontaire n'a pas de circonstances atténuantes quand il désobéit et qu'« une chose doit être chère plus que tout : la vie du Duce ».

Il est certain que, sans discipline, tout est confusion, mais la discipline de ce **Décatalogue** est une soumission aveugle aux ordres donnés par un dictateur qui a sa vérité à lui et que personne n'a le droit de discuter. C'est, en réalité, un esclavage de la part des serviteurs et

une domination absolue de la part d'un despote. Donc, il n'y a plus de discipline, puisque toute discussion, toute pensée libre, toute observation, si légère soit-elle, ne sont tolérées en aucune façon. Et l'article VIII ponctue cette domination et cet esclavage en quatre mots : « Mussolini a toujours raison. » C'est pourquoi aussi il ne peut y avoir aucune indulgence, aucun pardon pour celui qui désobéit, car, n'ayant aucun droit de discussion, il est logique qu'il subisse sa peine pour la seule raison qu'il a désobéi.

Ce système odieux ne peut se réaliser que parce que des milliers d'hommes ont encore une mentalité d'esclaves, c'est-à-dire une absence de volonté et de dignité humaine, une paresse d'esprit, une indifférence à s'instruire sous tous les rapports qui leur font accepter toute volonté extérieure et obéir comme un servile troupeau. Pour eux, c'est une chose bien commode que de ne prendre aucune initiative et de se laisser aller à un fil conducteur qui annihile complètement leur qualité d'être humains et libres.

Il est plus difficile de guider des hommes en leur permettant la réflexion libre et l'initiative, car il faut ensuite harmoniser et accorder mille volontés différentes et parfois opposées. Mais que de richesses de vie dans ces oppositions et ces discussions, et que de facettes nous apparaissent dans le diamant étincelant de la vérité qui doit assimiler toutes les vérités pour arriver à une unité de conception et de vie qui se rapproche du « divin » en tant que perfection et solidarité humaines !

Le dictateur crée une unité artificielle dont il se servira pour réaliser des ambitions par la guerre, c'est-à-dire par la pire et la plus infernale des divisions. Aucune unité constructive n'est à la base de son action. Il divise pour régner, il règne pour diviser, il unit pour détruire et sa synthèse est étroite, car il met le monde dans ses conceptions égoïstes. Et son action est si fragile que, lorsqu'il disparaît, rien ne subsiste plus, et les esclaves qu'il a figés demeurent longtemps des automates avant de reconquérir cette pensée libre et cette initiative bases de tout véritable progrès.

Alice JOUENNE.

(Du Peuple).

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Le Sénat américain vote un projet de loi réduisant à 30 heures la semaine de travail

Cette disposition serait valable pour 2 ans

On annonce de Washington que le Sénat américain a adopté, par 53 voix contre 30, le projet de loi relatif à la semaine de travail de trente heures dans l'industrie.

Le Peuple a déjà exposé, dans ses pages documentaires, les conditions dans lesquelles ce projet fut discuté en commission.

Il en a aussi défini le caractère : Ce projet, dû au sénateur démocrate Black, ne vise pas la semaine permanente de trente heures, son application est limitée à deux ans.

D'autre part, il n'impose pas directement la réduction de la durée du travail : il a pour objet d'interdire les échanges entre les Etats des produits

fabriqués dans des entreprises où les ouvriers seraient employés plus de six heures par jours et de cinq jours par semaine.

Une proposition analogue est soumise à la Chambre des Représentants et a été déjà acceptée par la commission du travail ; elle comporte une disposition additionnelle tendant à interdire le commerce avec les pays étrangers qui n'appliqueraient pas la semaine de trente heures.

Il faut se garder de croire que la décision du Sénat américain, signifie *ipso facto* l'application de la semaine de trente heures aux Etats-Unis. Elle sera violemment combattue pour des raisons constitutionnelles, en se basant sur le précédent créé par la décision de la Cour suprême fédérale concernant la loi relative à la limitation du travail des enfants. Il est vrai que cette décision, prise il y a quelques années, ne le fut que par quatre voix contre trois et a toujours été contestée. Les partisans du projet du bill Black croient que la Cour suprême actuelle leur donnerait raison.

En tout cas, nous avons au moins la preuve que la réduction de la durée du travail — et plus considérable encore que celle réclamée par le mouvement européen — est acceptée, comme moyen de combattre le chômage, par l'opinion américaine.

C'est un fait qui est de poids...

(Du Peuple).

RIPOSTES

Une stérile agitation

Il était impossible qu'à la veille du Premier Mai les champions de l'O. S. R. (opposition sans rien) oublient de se livrer à la manifestation rituelle qui vient rappeler périodiquement au monde ouvrier que le parti communiste excelle dans l'art de tirer les ficelles de certaines marionnettes.

Ces fameux « révolutionnaires » viennent donc de gratifier les syndiqués confédérés d'un « manifeste » dans le style stalinien pour « les mettre en garde contre la démagogie que la C. G. T. développe à travers ses campagnes par affiches et meetings pour la semaine de quarante heures et la défense de la démocratie. »

S'il faut en croire ces aimables citoyens, cette propagande « ne peut voiler l'acceptation quotidienne de diminution de salaires », pas davantage que les autres trahisons.

Cela revient à dire qu'en conséquence l'organisme central du mouvement syndical français peut être blâmé pour la ténacité qu'il apporte à réclamer la diminution du temps de travail sans réduction des gains ouvriers, comme à s'opposer aux menées fascistes.

En lisant le factum du bureau national (!) de l'O. S. R., on a la sensation que les agents de désorganisation détachés dans les syndicats confédérés ou autonomes par la section française de la troisième Internationale ont été sur le point d'écrire noir ou blanc quelque chose d'approchant.

S'ils se sont abstenus de le faire, ils n'ont pu s'empêcher d'entonner un cantique d'action de grâces en l'honneur de la C. G. T. U., qui possède toutes les vertus, toutes les qualités.

Détachant bien imprudemment leur faux-nez, les moscouitaires honteux ont aussi fait assavoir qu'ils sont décidés à diffuser « largement » le manifeste sur

Les adversaires de la Semaine de 40 Heures

Les Chevaliers de la Liberté du Travail, viennent de donner une fois de plus la preuve de leur asservissement au patronat.

Dans une affiche qu'ils ont fait placarder, ils s'affirment contre la semaine de 40 heures.

Leurs arguments ne sont pas nouveaux, ils sont du patronat qui les paient, c'est-à-dire les mêmes employés contre la journée de 8 heures.

Mais ils ne se bornent pas à combattre la semaine de 40 heures, ils demandent également la suppression de la journée de 8 heures, ils montrent ainsi au patronat dont ils sont les plats serviteurs, qu'il peut compter sur eux pour l'aider dans toutes les mesures régressives qu'il entreprendra contre les vrais travailleurs.

Mais que l'on sache bien que pour ces Messieurs de la Liberté du Travail, le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine, les intéressent peu, ces chevaliers du travail ne travaillent en effet que très rarement, sauf en cas de conflit, alors à ce moment le patronat les emploie pour remplacer les grévistes, afin de briser le mouvement et faire échouer les légitimes revendications des travailleurs, qui eux travaillent chaque jour.

Nous ne voulons pas nous étendre sur la moralité des Chevaliers de la Liberté du Travail, ce que nous savons, c'est qu'il y en a peu qui pourrait montrer une carte attestant qu'ils jouissent de leurs droits politiques, et pour cause... ?

R. ROCHET.

La Propagande dans le Bâtiment

L'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment a entrepris une tournée de réunions de propagande dans les différents quartiers de la ville ; à ces réunions étaient invités les ouvriers de toutes corporations de cette industrie, syndiqués et non syndiqués, et, disons-le de suite, un nombre important de travailleurs du Bâtiment répondirent à l'appel des organisateurs à chacune de ces réunions, il n'en pouvait être autrement ; la situation devient critique, le chômage commence à se faire sentir dans le Bâtiment, lequel avait été épargné jusqu'à ces derniers temps, et il menace de s'étendre ; aussi l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment a été bien inspirée en organisant ces réunions au cours desquelles nos camarades Goudy, Secrétaire de l'Organisation et Péneau, Secrétaire de l'U. D., exposèrent la situation économique présente et montrèrent que le remède au chômage consiste dans l'application de la Semaine de 40 Heures. Le chômage avec son cortège de misères est exploité sans vergogne par le patronat avide aux

le front unique que le parti communiste a dicté à sa filiale de la rue de la Grange-aux-Belles.

Qu'ils ne se gênent pas ! Cela permettra aux ouvriers syndiqués pouvant encore conserver des illusions sur le but de leur stérile agitation de mieux apprendre à les connaître !

Eugène MOREL.

gains, il sert et facilite leurs tentatives de réductions des salaires, cependant déjà insuffisants. C'est ce que les compagnons de la bâtisse ont compris, les adhésions enregistrées aux cours des réunions le démontrent, cependant nous considérons qu'elles sont encore insuffisantes comme nombre ; camarades, qui êtes encore inorganisés, **qu'attendez-vous pour venir rejoindre vos camarades qui luttent pour conserver les avantages acquis et pour améliorer votre situation.**

Dites-vous bien, camarades, que si vous êtes **soucieux de défendre votre droit à la vie, le pain de votre famille**, votre devoir vous commande d'adhérer au syndicat confédéré de votre profession, vous devez participer à l'action qu'il mène pour la défense de vos intérêts corporatifs, l'union fait la force, vos patrons sont fortement organisés, s'ils se chamaillent pour se soustraire au client, ils **s'entendent parfaitement pour payer le moins cher possible les ouvriers tout en exigeant le maximum de production**, imitez-les, **syndiquez-vous.**

En restant en dehors de l'organisation syndicale, c'est-à-dire en restant indifférents à vos propres intérêts, vous autorisez le patronat à se dire : **Je serais bien naïf de faire droit aux revendications qui sont réclamées par le syndicat ouvrier, puisque les ouvriers eux-mêmes ne s'y intéressent pas.**

Camarades, n'attendez plus, donnez votre adhésion au syndicat confédéré de votre profession, afin que, tous unis dans l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment, vous donniez à votre organisation la force morale et matérielle de faire aboutir vos revendications.

ROCHET.

L'application de la loi sur les allocations familiales

Conformément à l'article 13 du règlement d'administration publique du 14 mars 1933, pour l'application aux professions industrielles, commerciales et libérales, de la loi du 11 mars 1932, sur les allocations familiales, les syndicats patronaux intéressés sont avisés que les décrets sont en préparation en vue de déterminer les délais dans lesquels les dispositions du chapitre V (des allocations familiales) du titre IV, du livre 1^{er} du Code du Travail, entreront en vigueur dans les professions comprises dans les groupes et sous-groupes ci-après de la nomenclature des industries et professions de la statistique générale de la France.

Groupe 3 A : Mines et Minières ; Groupe 4 C : Industries chimiques ; Sous-groupe 4 CA : Fabrique d'amidon, de féculé, etc. ; Sous-Groupe 4 CB : Fabrique de produits pharmaceutiques, tabacs ; Sous-Groupe 4 Cc : Fabrique d'huiles végétales, de bougies, de parfumerie, etc.

Sous Groupe 4 Cd : Fabriques d'huiles et graisses animales, colle forte, engrais ; Sous-Groupe 4 Ce : Fabrique d'acides, sels et produits divers ; Sous-Groupe 4 Cf : Electrochimie, explosifs ; Sous-Groupe 4 Cg : Distillation : houille, pétrole et résine ; Sous-Groupe 4 Ch : Fabrique de matières colorantes, encres, vernis, etc. ; Groupe 4 F : Industries textiles, proprement dites ; Sous-Groupe 4 Fa : Filature et tissage (sans indication de produits).

Sous-Groupe 4 Fb : Filature de lin, chanvre, jute, corderie ; Sous-Groupe

4 Fc : Tissage de toile ; Sous-Groupe 4 Fd : Industrie cotonnière ; Sous-Groupe 4 Fe : Industrie lainière ; Sous-Groupe 4 Ff : Industrie de la soie ; Sous-Groupe 4 Fg : Blanchiment, apprêt, teinture, impressions de fils et tissus ; Sous-Groupe 4 Fh : Fabrique de bonneterie ; Sous-Groupe 4 Fi : Fabrique de dentelles, guipure, broderie, tissus légers, etc. ; Sous-Groupe Fj : Fabrique de passementerie, rubans, etc.

Groupe 4 K : Métallurgie ; Sous-Groupe 4 Ka : Métallurgie, fer et acier ; Sous-Groupe 4 Kb : Métallurgie, métaux divers.

Groupe 4 L : Travail des métaux ordinaires ; Sous-Groupe 4 La : Forges, tailleurie, tréfilerie ; Sous-Groupe 4 Lb : Fabrique de clouterie et d'articles en fer et acier ; Sous-Groupe 4 Lc : Charpente en fer, serrurerie du bâtiment ; Sous-Groupe 4 Ld : Fabrique de tôlerie.

Sous-Groupe 4 Le : Armurerie ; Sous-Groupe 4 Lf : Chaudronnerie, fonderie et constructions mécaniques ; Sous-Groupe 4 Lg : Appareils électriques ; Sous-Groupe 4 Lh : Fabrique d'appareils et articles en cuivre ou en bronze ; Sous-Groupe 4 Li : Instruments de chirurgie ; Sous-Groupe 4 Lk : Instruments d'optique ou de précision ; Sous-Groupe 4 Ll : Fabrique d'articles en fer-blanc, étain, plomb ; Sous-Groupe 4 Lm : Gravure sur métaux ; Sous-Groupe 4 Ln : Fabrique d'horlogerie ; Sous-Groupe 4 Lp : Galvanoplastie ; Sous-Groupe 4 M : Travail des métaux fins.

Sous-Groupe 4 Ma : Sciage de bois, charpente, menuiserie ; Sous-Groupe 4 P : Taille de pierre et moulage ; Sous-Groupe 4 Pa : Taille et polissage de pierre ; Sous-Groupe 4 Pd : Moulage en plâtre ; Groupe 4 Q : Terrassements, construction en pierre ; Sous-Groupe 4 Qa : Entreprise de travaux publics ; Sous-Groupe 4 Qb : Distributions urbaines ; Sous-Groupe 4 Qc : Entreprises de plomberie et de couverture ; Sous-Groupe 4 Qd : Entreprises du bâtiment.

Les Syndicats patronaux intéressés sont invités à présenter leurs propositions et observations dans le délai d'un mois à partir de la publication du présent avis sur les questions ci-après :

Quel est le délai qui doit être prévu dans les décrets envisagés à dater de leur publication pour la mise en vigueur des dispositions précitées dans chacun des groupes de professions et, éventuellement, des sous-groupes ci-dessus énumérés ?

Ce délai doit-il être le même pour tous les employeurs ou un délai spécial doit-il être prévu pour certaines régions. Dans la seconde hypothèse, pour quelles régions un délai spécial doit-il être prévu et quel doit être ce délai pour chacune de ces régions ?

Ce délai doit-il être le même pour tous les employeurs ou un délai spécial doit-il être prévu pour certains employeurs occupant un nombre limité d'ouvriers et d'employés ? Dans la seconde hypothèse, jusqu'à quel nombre d'ouvriers et d'employés, un délai spécial doit-il être prévu, quel doit être ce délai ?

Les avis des syndicats patronaux intéressés doivent être adressés au ministre du Travail, direction du Travail, 2^e bureau, 127, rue de Grenelle, à Paris (VII^e). Inutile d'affranchir.

Faites vos achats

dans les Maisons

faisant de la publicité

dans ce Journal

Cours Professionnels de la Bourse du Travail de Nantes

Aux Camarades pères de famille

L'Union Locale des Syndicats Confédérés a l'honneur d'attirer votre attention sur ses **Cours Professionnels Mixtes Gratuits**.

La nécessité de s'instruire s'impose de plus en plus. Aussi, les progrès constants de l'Industrie et du Commerce doivent engager l'Employé et l'Ouvrier à acquérir une formation professionnelle leur permettant de s'adapter aux exigences de la vie moderne.

Rappelons qu'en 1892, quelques syndicats ouvriers (en particulier ceux du Livre et de la Coiffure) fondèrent isolément des Cours Professionnels.

En 1903, Joseph Blanchart, qui était à cette époque Secrétaire de la Bourse du Travail, groupa et organisa les Cours sous l'égide des Syndicats adhérents à la Bourse du Travail.

Depuis, nos Cours ont toujours répondu aux besoins de l'Enseignement Professionnel et ne cessent d'évoluer.

Nous nous efforçons de mettre notre enseignement en rapport avec les facultés de nos élèves afin que ceux-ci puissent en tirer le maximum de profits.

La Commission, spécialement chargée de l'organisation de nos Cours, ne limitant pas ses efforts, continue à créer à Nantes, de nouveaux Cours intéressants certaines professions qui, jusqu'à ce jour, ne bénéficiaient pas de l'Enseignement Professionnel.

D'autre part, nous attirons particulièrement votre attention sur nos **Cours de Dessin** qui, en octobre prochain, vont être entièrement réorganisés et mieux adaptés aux divers métiers.

Persuadés que vous voudrez bien vous intéresser à notre œuvre, nous espérons que vous ne manquerez pas d'encourager jeunes gens et jeunes filles, à suivre nos **Cours Professionnels**.

LA COMMISSION.

Cours Professionnels Gratuits de la Bourse du Travail de Nantes

Les **Cours Professionnels Mixtes** s'adressent à **tous les jeunes gens et jeunes filles**, sans limite d'âge, désirant acquérir les connaissances indispensables au bon exercice d'une profession.

Les Cours ont lieu à la **Bourse du Travail** (entrée rue Desiré-Colombe) les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 19 h. 30 à 21 heures.

La durée de l'année scolaire est d'environ 6 mois (Octobre à Avril).

MATIÈRES ENSEIGNÉES :

1^o Enseignement Général et Enseignement Technique :

Français
Arithmétique
Algèbre - Trigonométrie
Mécanique - Résistance des Matériaux
Géométrie Élémentaire - Géométrie descriptive.
Dessin Géométrique
Dessin Industriel - Dessin d'Ornement
Anglais

2^o Enseignement Professionnel :

Lithographie
Typographie
Reliure - Papeterie
Peinture décorative et du Bâtiment
Coupe tailleur d'habit
Coupe chaussure et cordonnerie
Comptabilité
Traduction d'Anglais
Dessinateur Industriel
Constructions navales (Traceurs, Charpentiers, etc...)

Constructions Mécaniques (Ajusteurs, Tourneurs, Traceurs, etc...)
Carrosserie, Charronnages et diverses industries de la voiture.
Mécanique Dentaire.

Les Cours préparent au **Certificat d'Aptitude Professionnelle** dans les spécialités ci-dessus envisagées.

Les élèves au-dessous de 18 ans sont pourvus d'un livret qui renseigne les Familles sur leur assiduité aux Cours.

L'Ouverture des Cours a lieu la **première semaine d'Octobre**. A cette époque, l'horaire des Cours est publié par la presse locale et par voie d'affiche.

Pour tous renseignements complémentaires et pour l'inscription, écrire au Directeur des Cours Professionnels de la Bourse du Travail, Rue Desiré-Colombe, Nantes.

Le Secrétaire, R. ROCHET. Le Directeur des Cours, P. GUYOT.

La **Fête Annuelle des Cours** aura lieu **Salle des Fêtes de la Bourse du Travail, le DIMANCHE 7 MAI, à 14 h. 30.**

La Commission prie les camarades s'intéressant aux Cours de bien vouloir honorer de leur présence cette fête de famille.

La **partie-concert sera assurée par le "Théâtre de la Jeunesse du Travail"**.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

ATTENTION

N'oubliez pas d'aller vous assurer que vous figurez sur la **liste électorale du Conseil de Prud'hommes**, ou de vous faire inscrire, si vous ne l'êtes pas.

Les réclamations sont reçues au **Bureau des Elections, Mairie de Nantes**, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, du 1^{er} au 20 Avril, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2, et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

N. B. - Pour tous renseignements complémentaires et formalités, s'adresser au secrétariat de l'U. L.

R. ROCHET.

Comité Général

DU 19 AVRIL 1933

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Lebert, assisté des camarades Toublant et Maingnet ; le camarade Leclève, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février qui est adopté.

Correspondance : Lettres de syndicats divers demandant des timbres ; des syndicats des typos et de l'imprimerie invitant l'Union Locale à la fête qu'ils donnent à l'occasion de la distribution des récompenses aux élèves fréquentant les Cours des papetiers, typos et lithos ; le camarade Ricou invite également les délégués au C. G.

Élection du Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation : Rochet fait connaître au C. G. que les circulaires préfectorales sont arrivées à la Bourse du Travail le 30 mars, bien qu'elles soient datées du 26, les noms des délégués devant participer à cette élection devaient être donnés à la Mairie le 4 Avril, dernier délai ; le Secrétaire, considérant ce délai trop court a demandé au Préfet de le prolonger, c'est ce qui a été fait et la date du 4 Avril a été reportée au 9 du même mois.

Le C. G. maintient les camarades sortants dans leurs fonctions, soit les camarades Brodcorens, pour Saint-Nazaire ; Rochet et la Camarade des Tabacs pour Nantes ; le Secrétaire insiste auprès des syndicats qui doivent participer à l'élection de mai prochain à ne pas négliger d'aller voter, de nouvelles instructions leur seront données dès qu'elles auront été transmises par la Mairie, puis le Secrétaire demande aux délégués qui connaîtraient des Pupilles de les lui signaler de façon à pouvoir appuyer les demandes qui pourraient être faites par eux.

Le camarade Bossis, demande s'il peut voter à sa Société de Secours Mutuels et à l'Union Locale ; le Secrétaire lui répond que les Syndicats sont tenus à certaines formalités, qu'ils disposent de une ou plusieurs voix, qu'ils sont notamment tenus de demander à participer au vote, de faire connaître les noms de leurs délégués et que les Sociétés de Secours Mutuels n'ont pas toutes ces formalités à remplir. En tout cas, les syndicats n'ont pas à se préoccuper de ce que feront les Sociétés de Secours Mutuels.

Premier Mai. — Le Secrétaire indique au C. G. que la C. E. a, dans sa dernière réunion, décidé de faire un Meeting le matin, un délégué de la C. G. T. y prendra la parole, il rappelle que s'il y eu des Premier Mai sans Meetings, c'est en raison que le délégué de la C. G. T. était désigné pour Saint-Nazaire ; pour que le Meeting réussisse, la C. E. a envisagé des réunions préparatoires dans les divers quartiers de la ville ; il ajoute qu'une lettre des Unitaires demandant à l'U. L. de faire le front unique lui a été adressée la veille de la dite réunion, il a répondu que tenu par des décisions antérieures, il ne pouvait prendre sur lui d'y répondre.

Le camarade Gautier se plaint du manque de propagande faite par l'U. L. et l'U. D. pour la réussite du Meeting. Le camarade Masson constate qu'il n'y a pas une grosse majorité de chantiers privés pour chômer, il voudrait notamment que les transports sortent et les élus au Parlement voter le Premier Mai, fête Nationale ; le camarade Bossis demande une sortie dans la rue. Rochet répond que l'on ne peut décider de manifester en ville, qu'à son avis, cette décision ne peut être envisagée que le jour même après le Meeting, à condition que les camarades soient en nombre et que la manifestation ne soit pas une démonstration de faiblesse ; le camarade Goudy précise que la C. E. a fait tout le nécessaire pour assurer la réussite du Premier Mai et de la manifestation.

Le camarade Loyer répond au camarade Masson qu'il est opposé à ce que le Premier Mai devienne une fête nationale. Le camarade Lebert demande que le bureau du Meeting soit désigné par l'Assemblée ; le camarade Rochet déclare que c'est l'Union Locale qui organise le Meeting, c'est elle qui en a la responsabilité et qui doit, par conséquent, en assumer la présidence, cette dernière ne devant être soumise à l'Assemblée.

Il termine en demandant au C. G. de se prononcer sur les deux propositions par un vote ; le président met aux voix la proposition de la C. E. qui est adoptée. A la contre-épreuve, 3 avis contraires se manifestent.

La séance est levée à 20 h. 30.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

A LOUER

PÊCHEURS !
 Voulez-vous de bons conseils pour la saison
 Venez consulter nos prix, voyez nos qualités
Ludovic CADIOU, Rue Grande-Biesse, 10 (près du Pont de la Madeleine - NANTES)
MODERN'PÊCHE

Café de la Réunion
J. CLÉRO
 25, Rue Voltaire - NANTES
VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY
A. LEROUX
 38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE
 Tissus - Confections
 Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.
 Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.219 Mc

Cycles BRITANIA
 ————
 VENTE EN GROS :
 3, Place Edouard-Normand
 NANTES

Au Rendez-vous
 des Ouvriers et Employés des Tramways
CAFÉ TERMINUS
A. FERRAND
 Place de la Morhonnaire - NANTES
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU
 12, Quai du Port-Maillard, 12
NANTES
Électricité - Fournitures pour installations
 — d'éclairage —
 Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN
J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.
 1, rue Léon-Jamin - NANTES
 SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
 pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE
Couronnes Mortuaires
 1, Rue du Moulin - NANTES
 Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 **SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG** R. C. Nantes 8744
MARIAGES - BANQUETS
SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons
 Matériels pour Buffets *Cuisine Soignée*
 Kermesses, Excursions, etc. *Service Irréprochable*
 Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE
 10, Place du Commerce - NANTES
 SALLES POUR SOCIÉTÉS
E. BOUCHERIE
 DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour
 Téléphone 118.32 R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ
 Assurance Ouvrière contre l'Incendie
 Fondée à Nantes en 1900
 Siège Social à PARIS
 3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1931	
Capitaux assurés	3.105.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Portefeuilles de titres	405.000 Francs
Sociétaires	85.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.
 Pour tous Renseignements :
 S'adresser ou écrire à **M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire**
 AGENT POUR NANTES ET LA REGION

Impressions en tous Genres
IMPRIMERIE OUVRIÈRE
 Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :
 Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative
 PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS